

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 JUIN 2012**

<b><i>Date de convocation :</i></b> 7 juin 2012	<b><i>Nombre de conseillers :</i></b> en exercice : 15
<b><i>Date d'affichage :</i></b> 04/07/2012	présents : 14 votants : 15

L'an deux mille douze, le douze juin à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

**Présents :** LOUIS Thierry, COSSERON Claude, BARJOL Chantal, LENOEL Jacqueline, GILLES Christophe, LECOILLARD Gérard, LEMAITRE Philippe, LEGRAVEY Jacqueline, AUCRETERRE Stéphane, LECLERC Joël, OLIVIER Véronique, HOLE Jean-Marie, GOYER Muriel, DIEUL Sandrine formant la majorité des membres en exercice.

**Absente excusée :**  
POZZO Maryvonne a donné procuration de vote à COSSERON Claude.

**Secrétaire :** LENOEL Jacqueline.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ☞ de retenir le devis de l'entreprise HC Nettoyage pour le nettoyage extérieur des vitres de bâtiments communaux (école, salle polyvalente, bibliothèque, mairie) ;
- ☞ de retenir le devis n° DV 4100 de l'entreprise Lemaître d'un montant de 5 355.00 € HT pour la fourniture et la pose de stores aux fenêtres de l'école ;
- ☞ de retenir le devis n° 2012/06/00657 de l'entreprise Laurent Van Moé d'un montant de 426,35 € HT pour le remplacement du chauffe-eau d'un logement communal situé rue des Mielleuses ;
- ☞ de fixer le montant de la Cotisation Volontaire Obligatoire (CVO) 2012 payable à France Bois Forêt à 23.11 € pour la vente de bois de la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2011 ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à régler la facture n°160 d'un montant de 1 166.10 € à APRIME pour l'étude d'optimisation thermique dynamique relative au projet Espace Loisirs et Culture ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à demander au Cabinet PLANIS une évaluation environnementale relative à l'évaluation des incidences Natura 2000 dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme ;
- ☞ d'instituer la Participation pour Assainissement Collectif (PAC) sur le territoire de la commune de Saint-Germain/Ay à compter du 1er juillet 2012 ;
- ☞ d'approuver l'Avant-Projet Définitif relatif à la construction de deux maisons locatives situées rue des Mielleuses ;
- ☞ de valider l'Avant-Projet Définitif relatif à la construction d'un Espace Loisirs et Culture à Saint-Germain/Ay plage ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension du bâtiment communal abritant le bateau de la SNSM ;

- ☞ de passer une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat d'Energies de la Manche (Sdem) relative à la desserte en électricité et en éclairage public du Lotissement Communal situé aux Fosses à Lin ;
- ☞ d'accepter l'installation de réémetteurs pour permettre de rétablir un service normal de réception des programmes de télévision via la TNT sur la côte ouest de la Manche et plus particulièrement sur la commune de Saint-Germain/Ay ;
- ☞ d'accepter le legs à la commune par madame Janine Navarre de deux terrains respectivement cadastrés : B22, d'une superficie de 4 549 m<sup>2</sup> dénommé « le petit jardin Colette » et B118, d'une superficie de 4 176 m<sup>2</sup> dénommé « la pièce au fort » ;
- ☞ de créer une Commission communale d'Ouverture des Plis pour les marchés publics à procédure adaptée ;

Fait à Saint-Germain/Ay,  
le 12 juin 2012  
Le Maire,  
Thierry LOUIS